

ITUC/TUAC

PRIORITÉS SYNDICALES POUR LA PRÉSIDENTICE FRANÇAISE DU G20 ET G8 EN 2011

| | |
|--|---|
| Contexte | 1 |
| Rétablir la croissance et la création d'emplois | 2 |
| Progresser sur le front de la régulation financière et de la fiscalité | 2 |
| Restaurer les priorités du développement | 3 |
| Passer à un nouveau modèle de croissance économique durable | 3 |
| Renforcer la gouvernance et la transparence du G20 | 3 |

Contexte

1 En ce début d'année 2011, l'économie mondiale est à un tournant critique. La reprise économique faisant suite à la grande récession de 2008-2010 est à la fois inégale et fragile. Dans les pays industrialisés les profits des entreprises sont à la hausse, mais l'investissement stagne et les salaires sont réduits. Les effets liés au passage d'une politique de relance coordonnée à travers le G20 à l'austérité budgétaire commencent à se faire sentir et risquent de repousser les économies dans la récession avec en conséquence de nouvelles hausses du chômage. Paradoxalement, les politiques d'austérité apparaissent comme un frein au retour à l'équilibre des finances publiques à moyen terme compte tenu de leur effet dépressif sur la croissance. Les principales économies émergentes du G20 ont pu maintenir une forte croissance. Toutefois les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) semblent de plus en plus hors d'atteinte. Les engagements pris par le G8 lors du Sommet de Gleneagles en 2005 semblent aujourd'hui oubliés.

2 Face à la contradiction entre une croissance stagnante ou fragile d'une part, et des politiques d'austérité déflationnistes de l'autre, la rhétorique des gouvernements consiste à appeler à des « réformes structurelles ». Celles qui nous sont proposées – déréglementer le marché du travail, affaiblir la protection de l'emploi, réduire et restreindre l'accès aux prestations sociales – répètent les recettes du passé, celles-là mêmes qui ont alimenté la croissance des inégalités de revenus et qui ont contribué à l'émergence de la crise en premier lieu.

3 Les sommets du G20 qui se sont tenus à Toronto et à Séoul en 2010 ont consacré la rupture des engagements en faveur de la coordination des politiques et de la création d'emplois pris lors des Sommets de Londres et de Pittsburgh en 2009. La présidence française s'est engagée en faveur d'un ordre du jour ambitieux pour les réunions du G20 et du G8 en 2011. Les syndicats considèrent qu'il est essentiel que cet ordre du jour comprenne les priorités suivantes : **remettre l'économie mondiale sur les rails de la croissance et la création d'emplois ; mettre en œuvre les réformes financières ; restaurer l'importance de l'agenda du développement ; passer à un nouveau modèle de croissance économique durable au sortir de la crise ; et renforcer la gouvernance et la transparence du G20.**

A propos de la CSI et du TUAC

La Confédération syndicale internationale (CSI, www.ituc-csi.org) est la principale organisation syndicale internationale ; elle représente les intérêts des populations salariées à travers le monde. 301 organisations y sont affiliées dans 151 pays et territoires, soit près de 177 millions de salariés représentés.

La Commission syndicale consultative (Trade Union Advisory Committee, TUAC, www.tuac.org) auprès de l'OCDE représente 58 centrales syndicales dans 34 Etats membres de l'OCDE, soit 66 millions de salariés représentés. La CSI et le TUAC sont membres du Conseil syndical international (www.globalunions.org).

Rétablir la croissance et la création d'emplois

4 La priorité pour les gouvernements du G20 doit être de parvenir à une reprise économique plus rapide par la relance de la demande de manière à mettre la croissance de l'emploi sur une trajectoire compatible avec le plein emploi. Les gouvernements doivent ainsi encourager la croissance par les revenus en ciblant les dépenses publiques sur des mesures qui stimulent la création d'emplois et notamment celles bénéficiant aux jeunes chômeurs et aux chômeurs de longue durée.

5 Les gouvernements doivent mettre en œuvre les recommandations de la Conférence de Washington des ministres de l'Emploi du G20 (avril 2010). Compte tenu de l'ampleur de la crise de l'emploi, la Conférence 2011 des ministres de l'Emploi doit être consacrée à une mise en œuvre rapide des recommandations de Washington, conformément à l'engagement pris à Séoul « à placer l'emploi au cœur de la reprise ». L'ordre du jour doit aborder les questions suivantes : les mesures d'emploi pour les pays touchés par la crise et notamment les rôles respectifs du FMI, de l'OIT et de l'OCDE ; le potentiel d'impact positif de la négociation collective sur la demande globale et le rôle des normes internationales du travail ; exemples de pratiques visant à renforcer la qualité de l'emploi, y compris les leçons à tirer de la réaction des marchés du travail à la crise; mise en œuvre des recommandations du G20 sur la protection sociale à Séoul, sur la formation professionnelle à Toronto, en particulier pour les jeunes ; combattre la croissance du travail précaire et irrégulier qui mine la reprise économique ; et suites à donner à la conférence de Washington et en particulier ses références à la lutte contre les « disparités de revenu qui se creusent » notamment par des « politiques de salaire minimum et de meilleures institutions pour le dialogue social et la négociation collective ».

6 Il est essentiel d'établir un Groupe de travail du G20 sur l'emploi qui inclut les partenaires sociaux ainsi que les ministères du travail, des finances, et du développement et les organisations internationales compétentes et ayant pour mandat d'accélérer et d'accompagner la mise en œuvre des recommandations des ministres de l'Emploi.

7 La conférence des ministres de l'Emploi doit comporter des consultations avec les partenaires sociaux et ce à la fois en amont et à l'occasion de la réunion. Les dirigeants du G20 doivent également confirmer la tenue annuelle d'une Conférence des ministres de l'Emploi du G20 dans le but de formuler des recommandations à l'ensemble du G20.

8 Toutes les questions ci-dessus se rapportent au Pacte mondial de l'OIT pour l'emploi, qui a été approuvé par les dirigeants du G20 à Pittsburgh. Les gouvernements doivent réaffirmer leur engagement à appliquer le pacte. Celui-ci doit poser les fondations pour une action d'envergure mondiale pour un dialogue social en faveur du pouvoir d'achat, de la protection sociale, des services publics de qualité, de la formation professionnelle et l'éducation, de la réduction des écarts de salaire entre les sexes et des emplois verts.

9 Les gouvernements du G20 doivent renforcer le rôle de l'OIT dans les programmes du FMI pour les pays touchés par la crise afin d'assurer que la reprise soit favorable à la croissance et au relèvement des salaires (comme convenu lors de la Conférence de l'OIT et du FMI à Oslo en septembre dernier) ainsi que dans le processus d'évaluation mutuelle du cadre G20 pour une « croissance forte, durable et équilibrée » (comme le prévoit la déclaration du G20 à Séoul), et mettre à disposition les fonds nécessaires. Ils doivent également améliorer la capacité de l'OIT à fournir une assistance technique dans les pays et entreprendre une analyse macroéconomique aux niveaux international et national.

Progresser sur le front de la régulation financière et de la fiscalité

10 Les gouvernements doivent prendre l'engagement de mettre en œuvre conjointement une taxe sur les transactions financières (TTF) qui ponctionne les activités

improductives spéculatives et qui fournisse des ressources pour le développement, l'environnement et la qualité des services publics.

11 Le G20 doit approfondir et accélérer la mise en œuvre du plan d'action du G20 sur la régulation financière, y compris l'adoption de mesures efficaces et robustes contre les paradis fiscaux et d'autres formes d'évasion fiscale, avec l'aide de l'OCDE. Les risques systémiques ne constituent pas l'unique problème à traiter. Les gouvernements doivent également prendre des mesures pour s'assurer que les marchés financiers reviennent à leur fonction d'origine d'allocation de l'épargne vers des investissements productifs, plutôt que vers la spéculation.

12 Le G20 doit ordonner au Conseil sur la stabilité financière (FSB) la mise en place de mécanismes de consultation des syndicats.

Restaurer les priorités du développement

13 Les pays du G20 doivent maintenir et renforcer leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD) pour atteindre les Omd, en cohérence avec la déclaration du G20 à Séoul allant dans ce sens pour les « pays avancés ».

14 Un socle de protection sociale, comme souhaité lors de la conférence de Washington, doit faire l'objet de financements appropriés par le FMI et la Banque mondiale. Les mesures annoncées par le G20 à Séoul sur la protection sociale doivent fournir un rôle de premier plan à l'OIT. Elles doivent aboutir à des recommandations spécifiques pour combler les déficits financiers permettant aux pays de parvenir à un socle de protection sociale ainsi qu'un système d'équation de qualité pour tous.

15 Le mandat attribué lors du sommet de Séoul à l'OIT, l'OCDE, le PNUD, la CNUCED et la Banque mondiale pour identifier et promouvoir des normes sociales pour l'investissement privé dans les filières de production et formuler des recommandations en conséquence doit être fondé sur les instruments internationaux faisant autorité dans ce domaine, les Lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et la Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Les gouvernements adhérents doivent soutenir une mise à jour ambitieuse de lignes directrices de l'OCDE qui aboutisse à un fonctionnement réel des Points de contact nationaux selon des normes communes élevées.

Passer à un nouveau modèle de croissance économique durable

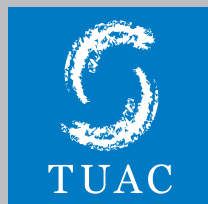
16 les gouvernements du G20 doivent s'appuyer sur les résultats du COP16 (Cancún, décembre 2010) en prenant un engagement à parvenir à un accord dans les négociations multilatérales sur le climat, en intégrant le concept de transition juste lors du COP17 à Durban en décembre 2011.

17 Le G20 doit prendre des mesures pour appliquer les recommandations des ministres de l'Emploi à Washington concernant une répartition plus équitable des fruits de la croissance et le renforcement de la négociation collective.

18 Le G20 doit finaliser et adopter la charte « Merkel » pour une activité économique durable qui intègre pleinement l'agenda du travail décent de l'OIT et avec un mécanisme de mise en œuvre effectif.

Renforcer la gouvernance et la transparence du G20

19 L'hôte du G20 doit créer un processus formel de consultation des syndicats conformément à l'engagement de la Déclaration de Séoul pour inclure les syndicats « d'une manière plus systématique ». Ces procédures devraient être approuvées par les dirigeants du G20 en novembre 2011.



ITUC/TUAC

**PRIORITÉS SYNDICALES
POUR LA PRÉSIDENTE
FRANÇAISE
DU G20 ET G8 EN 2011**

International Trade Union
Confederation (ITUC)
International Trade Union House
5 Boulevard du Roi Albert II, Bte 1
1210 Brussels, Belgium
Tel : +32 (0)2 224 0111
info@ituc-csi.org
www.ituc-csi.org

Trade Union Advisory Committee
(TUAC) to the OECD
15, rue La Perouse
75016 Paris, France
Tel: +33 (0) 1 55 37 37 37
tuac@tuac.org
www.tuac.org